



Note explicative Certificat Médical //

Questionnaire Sport/Santé :

REGLEMENTATION POUR LA SAISON 2024 - 2025

Pour les Mineurs :

Il n'est plus besoin de fournir un certificat médical. Vous devez remplir un questionnaire de santé. Si vous êtes capable de répondre NON à toutes les questions, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical, simplement une attestation certifiant que vous avez répondu NON à toutes les questions.

Si vous répondez OUI à une question, vous devez consulter votre médecin pour qu'il établisse un certificat médical et nous le fournir.

Cette attestation sera à renouveler tous les ans.

Pour les Majeurs :

A 18 ans, puis à 30 ans, 35 ans, 40 ans... (tous les 5 ans), ou pour une première inscription, quel que soit l'âge, vous devez nous fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique. En dehors de ces années-là, vous devez remplir un questionnaire de santé. Si vous êtes capable de répondre NON à toutes les questions, il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical, simplement une attestation certifiant que vous avez répondu NON à toutes les questions.

Si vous répondez OUI à une question, vous devez consulter votre médecin pour qu'il établisse un certificat médical et nous le fournir.

